Appel adopté par 57 PsyEN EDA réunis en visio avec le SNUDI-FO jeudi 26 novembre

Nous, les 57 PsyEN EDA et professeur des écoles réunis en réunion d'information syndicale avec le SNUDI-FO jeudi 26 novembre 2026, dénonçons la mise en place du questionnaire sur les violences sexistes et sexuelles (VSS), imposé par le décret du 14 octobre 2026.

La lutte contre les violences faites aux enfants et la protection des élèves sont une nécessité absolue. Mais ce questionnaire ne constitue absolument pas une réponse adaptée aux enjeux de la protection de l'enfance.

Pour les PsyEN EDA, ce questionnaire n'est pas un outil pertinent permettant de repérer ces problématiques. Pire, il va à l'encontre du principe 5 du code de déontologie sur la responsabilité et l'autonomie professionnelle qui stipule que les PsyEN EDA sont *« responsables, en toute autonomie, du choix et de l'application de leurs modes d'intervention, des techniques qu'ils conçoivent et mettent en œuvre ainsi que des avis qu'ils formulent »*.

Passer par un questionnaire pour le repérage des VSS nie la dimension subjective des enfants. Par ailleurs, il ne permet pas la libération de la parole. Comment prétendre recueillir la parole d'enfants potentiellement victimes de violences sans garantir leur accompagnement par des personnels formés et qualifiés, en nombre suffisant ?

Nous sommes particulièrement inquiets sur les dangers aussi bien pour les élèves que pour les personnels de l'usage de ce questionnaire.

Dans les écoles, les personnels sociaux et de santé, les médecins scolaires et les PsyEN manquent déjà cruellement. Pour l'ensemble de nos missions, nous exigeons le recrutement immédiat des personnels sociaux, de santé et de PsyEN, indispensables à la protection de nos élèves. Nous demandons aussi que l'Etat recrute des personnels dans les autres institutions (ASE, justice, soins, …).

Aussi, ce questionnaire fait peser de lourdes responsabilités sur les épaules de celles et ceux qui seraient amenés à recueillir la parole des élèves, favorisant ainsi l'apparition des risques psycho-sociaux chez les personnels.

Lors du Conseil supérieur de l'éducation (CSE) du 1er octobre, ce texte n'a recueilli aucune voix favorable. Rappel :
Pour : 0
Contre : 9 voix (4 FO, 3 CGT, 2 SUD)
Abstention : 16 voix (SE-UNSA, SNPDEN-UNSA, SNALC…)
Ne prend pas part au vote : 35 voix (FSU, UNSA, CFDT, FCPE…)

La protection de l'enfance exige des personnels qualifiés et des moyens, pas un questionnaire !
Repérer n'est pas protéger !

Le SNUDI-FO, avec les 57 PsyEN et PE, revendiquent :
- L'abandon des questionnaires VSS et le retrait du décret n° 2026-954 du 14 octobre 2026 ;
- Aucune pression ni sanction pour les personnels qui refusent leur mise en œuvre ;
- Le recrutement massif de médecins scolaires, assistants sociaux, PsyEN et infirmiers scolaires pour accueillir la parole des enfants et assurer les suites des révélations ;
- Le respect des missions des professionnels, de leur cadre déontologique et de leurs statuts.

SNUDI-FO, syndicat national unifié des directeurs, instituteurs, professeurs des écoles, PsyEN & AESH du 1er degré Force Ouvrière
6-8 rue Gaston Lauriau 93513 Montreuil, http://fo-snudi.fr, 0156932266, snudi@fo-fnecfp.fr